

HÉPATITE B

informez-vous

QU'EST-CE QUE L'HÉPATITE B ?

L'hépatite B est une maladie du foie causée par le virus de l'hépatite B (VHB). Elle peut être prévenue par un vaccin. Le VHB est environ 100 fois plus contagieux que le VIH.

Dans les 6 mois suivant l'infection, environ 90 % des adultes élimineront le virus d'eux-mêmes (hépatite B aiguë) et fabriqueront des anticorps qui les protégeront à vie. Par contre, les 10 % restants sont incapables d'éliminer le virus et deviendront des porteurs chroniques (c.-à-d. ces personnes ont une infection chronique et restent contagieuses). L'hépatite B chronique peut toutefois être traitée.

On estime que de 0,7 à 0,9 % de la population canadienne est infectée de façon chronique par le VHB. Environ 5 % de la population canadienne a contracté l'hépatite B à un moment ou un autre de sa vie (infection aiguë antérieure). En 2008, le taux d'hépatite B aiguë rapporté était de 0,74 cas par 100 000 habitants vivant au Canada.

De quelle façon se transmet l'hépatite B ?

Le virus de l'hépatite B (VHB) est présent dans le sang et les liquides organiques (sperme, sécrétions vaginales et salive) d'une personne infectée. Le virus se transmet le plus souvent par les moyens suivants : rapports sexuels avec une personne infectée; partage d'aiguilles contaminées et d'autres articles associés à l'utilisation de drogues (p. ex. pailles, pipes, cuillères, récipients); partage d'articles de soins personnels tels que rasoir, ciseaux, coupe-ongles ou une brosse à dents avec une personne infectée; transmission d'une mère infectée à son enfant pendant l'accouchement. Dans les pays où l'infection est répandue et où les précautions de base ne sont pas toujours prises durant les procédures médicales ou dentaires, la transmission du virus est fréquente. Le virus peut également être transmis sur les lieux de travail par l'exposition au sang ou aux liquides organiques d'une personne infectée.

La transmission par la salive non visiblement contaminée par du sang est rare.

L'hépatite B n'est PAS transmise lorsqu'on :

- toussé ou éternué;
- touché ou serré la main d'une personne infectée;
- allaité (à moins que les mamelons ne soient fissurés et saignent. L'allaitement peut reprendre une fois les mamelons guéris);
- assoié sur un siège de toilette;
- étreint ou embrasse quelqu'un (sans échange de salive);
- a tout autre contact ordinaire;

Quels sont les symptômes de l'hépatite B ?

Parmi les symptômes de l'hépatite B, mentionnons un ictère (jaunissement de la peau et des yeux), de la fatigue, une perte d'appétit, des nausées, une urine foncée, des selles blanchâtres, des douleurs aux articulations et des douleurs abdominales.

Environ la moitié des personnes infectées par le VHB ne présenteront pas de symptôme. Voilà pourquoi il est si important de prendre des mesures de précaution contre le VHB et de passer un test de dépistage si vous pensez être infecté.

Votre foie : pourquoi il est important ?

Il est important de garder votre foie en bonne santé car il joue un rôle clé dans l'ensemble de votre santé. Il aide à digérer les aliments et sert comme réservoir de vitamines et minéraux. Il filtre les substances chimiques et d'autres substances qui pénètrent à l'intérieur du corps. Le foie joue aussi un rôle dans la production du sang et des protéines qui sont nécessaires au fonctionnement de l'organisme.

L'hépatite B est un problème de santé. Pourquoi ?

Étant donné qu'il s'écoule de deux à six mois entre le premier contact avec le VHB et l'apparition des

symptômes, et que seulement 50 % des personnes présentent des symptômes, il est possible pour des personnes de transmettre le virus sans savoir qu'elles sont infectées.

Les personnes avec une infection chronique du VHB sont à risque continu de transmettre le virus à d'autres personnes et de développer de graves complications, comme la cicatrization du foie (cirrhose) ou le cancer du foie.

Comment puis-je me protéger et protéger les autres contre le VHB ?

Il existe un vaccin sécuritaire et efficace pour prévenir l'hépatite B. Au Canada, l'ensemble des provinces et des territoires offrent gratuitement des programmes d'immunisation aux enfants et à certains groupes d'adultes.

Si vous êtes enceinte et êtes infectée par le virus de l'hépatite B, il est important que vous sachiez que votre bébé risque de devenir un porteur chronique du virus. Au Canada, on recommande que les nourrissons nés de mères infectées reçoivent une injection spéciale immédiatement après leur naissance ainsi qu'une première dose du vaccin dans les 12 heures suivant l'accouchement pour prévenir l'infection.

En plus de l'immunisation contre l'hépatite B, il existe d'autres mesures de précaution qui peuvent vous aider à éviter l'infection avec le VHB et d'autres infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS):

- Ne partagez jamais les aiguilles, les seringues, les cuillères, des drogues en solutions, l'eau, les filtres, les récipients, les pipes ou les pailles utilisés pour renifler de la drogue ni aucun autre matériel utilisé pour en prendre.
- Ne partagez pas des articles personnels comme un coupe-ongle, un rasoir ou une brosse à dents;
- Si vous vous faites tatouer ou si vous prévoyez vous faire faire un perçage ou recevoir un traitement d'acupuncture, vous devez au préalable faire quelques vérifications. Ne laissez JAMAIS personne utiliser sur vous des instruments maison ou réutiliser de l'équipement, y compris des aiguilles, de l'encre ou des bijoux. Assurez-vous de n'utiliser que des aiguilles neuves, à usage unique et jetables et désinfecter et stériliser tout le reste du matériel;

- Si vous êtes susceptible d'entrer en contact avec du sang ou d'autres liquides organiques dans le cadre de votre travail (p. ex. personnel infirmier ou techniciens de laboratoire), vous devez prendre des mesures appropriées, comme le port de gants en latex;
- Ayez des rapports sexuels protégés. Utilisez des condoms et/ou des digues dentaires pour réduire le risque de contracter des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS), y compris le VHB;
- Soyez particulièrement prudent lorsque vous voyagez dans des pays où le VHB est répandu.

Comment savoir si j'ai l'hépatite B ?

Si vous pensez être à risque de contracter l'hépatite B, consultez votre fournisseur de soins de santé. Une analyse sanguine peut déterminer si vous avez été exposé au virus.

Et si j'ai l'hépatite B ?

Si vous avez été récemment infecté, votre fournisseur de soins de santé devra faire des analyses sanguines répétées pour déterminer si vous avez éliminé le virus. Dans un tel cas, il s'agit d'une infection aiguë. Une fois que le virus a été éliminé, vous ne serez plus infecté et ne pourrez plus transmettre le virus à d'autres personnes. Toutefois, tant que votre fournisseur de soins de santé ne vous a pas dit que vous avez éliminé le virus, vous restez contagieux et pouvez encore transmettre le virus à d'autres personnes.

Avec le temps, si vous n'éliminez pas le virus, vous serez alors atteint d'une infection chronique au VHB. Il existe divers médicaments pour traiter l'hépatite B chronique et pour vous aider à protéger votre foie. Il se peut que votre fournisseur de soins de santé vous recommande de vous faire vacciner contre l'hépatite A pour réduire encore davantage les risques de dommages au foie.

Les personnes atteintes de l'hépatite B (aiguë ou chronique) devraient éviter de prendre de l'alcool ou réduire leur consommation, car l'alcool peut aggraver l'état du foie et accélérer la progression des maladies du foie.

Si vous avez une infection aiguë ou chronique, vous devez prévenir toute personne ayant été en contact avec vos liquides organiques (p. ex. partenaires sexuels, personnes qui vivent avec vous et fournisseurs de soins

de santé). Ces personnes devraient consulter immédiatement un fournisseur de soins de santé pour connaître les moyens de prévenir l'infection.

Si vous êtes atteint(e) de l'hépatite B (aiguë ou chronique), vous pouvez infecter d'autres personnes. Pour éviter de transmettre le virus :

- Ne faites aucun don de sang, de tissu, d'organes ou de sperme.
- Utilisez des condoms et des digues dentaires pour limiter la transmission du VHB ainsi que d'autres ITSS. Le risque de transmission par voie sexuelle est élevé.
- Demandez à votre ou à vos partenaires sexuels de subir un test de dépistage du VHB et de se faire vacciner.
- Demandez aux personnes qui habitent avec vous de subir un test de dépistage du VHB et de se faire vacciner.
- Ne partagez jamais le matériel utilisé pour préparer, injecter ou inhaler des drogues (p. ex. aiguilles, seringues, cuillères, des drogues en solutions, eau, filtres, récipients, pipes, pailles).
- Ne partagez jamais des instruments coupants ou des articles de soins personnels (p. ex. brosse à dents, ciseaux, rasoirs ou coupe-ongles).
- Si vous vous faites tatouer ou si vous prévoyez vous faire faire un perçage ou recevoir un traitement d'acupuncture, assurez-vous que seul du matériel stérile est utilisé.
- Si vous êtes enceinte, veillez à en informer votre fournisseur de soins de santé afin de prendre toutes les précautions nécessaires pendant et après l'accouchement.
- Couvrez les blessures et les plaies ouvertes.

! RAPPELEZ VOUS QUE

L'hépatite B est une maladie qui peut être prévenue par un vaccin.

L'hépatite B chronique peut être traitée. Si vous pensez être à risque de contracter l'infection, il est important de savoir si vous êtes infecté par le VHB pour pouvoir prendre les mesures nécessaires pour protéger les autres et vous-même, et de consulter un médecin afin de bien gérer votre infection.

HÉPATITE B

informez-vous

VOUS POUVEZ L'AVOIR SANS LE SAVOIR

Pour de plus amples renseignements, visitez notre site Web au:

www.santepublique.gc.ca/hepb

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2010

Cat. No. HP40-51/2010
ISBN 978-1-100-51567-0



Ce qu'il faut savoir
VOUS POUVEZ L'AVOIR SANS LE SAVOIR

www.santepublique.gc.ca/hepb

Canada